

Envoyé en préfecture le 18/04/2022  
Reçu en préfecture le 18/04/2022  
Affiché le  
ID : 071-217102680-20220415-2022\_M04\_15\_D01-DE



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE  
LUGNY-LES-CHAROLLES  
SEANCE DU CM DU  
VENDREDI 15 AVRIL 2022

L'an **Deux Mil Vingt Deux** et le **Quinze Avril** à Vingt heures Trente

Le Conseil Municipal de la Commune de LUGNY-LES-CHAROLLES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu extraordinaire non habituel de la Grande Salle Communale, sous la présidence de **Patrick BOUILLON**, Maire de la Commune de LUGNY-LES-CHAROLLES en séance ordinaire.

Membres du Conseil :	Patrice DELORME Guillaume VACHON Annie LE MOIGNE Céline DELOBEL Bernadette LAMURE	1 <sup>er</sup> Adjoint 3 <sup>ie</sup> Adjoint Conseillère Conseillère Conseillère	Présent Présent Présente Présente Présente	Christophe FRIFFON Karine DAUVERGNE Fabrice PERRIER Stéphanie PERRIER Rémi ROCHAY	2 <sup>ie</sup> Adjoint Conseillère Conseiller Conseillère Conseiller	Présent <b>Absente</b> <b>Absent</b> Présente <b>Absent</b>
----------------------	---	---	--	---	---	---

Pouvoirs : Rémi ROCHAY A donné pouvoir à Patrick BOUILLON

Secrétaire Séance Fabrice PERRIER

Date de Convocation CM et d'Affichage : **LUNDI 11 AVRIL 2022** Date de Délibération du CM **VENDREDI 15 AVRIL 2022**

Nombre de Membres du Conseil Municipal ayant pris part à la délibération : 8 dont nombre de pouvoirs 1

Objet de la Délibération : **RESULTATS ENQUÊTE PUBLIQUE ZONAGE ASSINISSEMENT**

NUMERO DE DELIBERATION : **2022-M04-15-DELIB-01**

Délibération	POUR	CONTRE	ABSTENTION	RESULTAT DELIBERATION
<b>2022-M04-15-DELIB-01</b>	<b>7+1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>ACCEPTEE</b>

Le Maire rappelle la délibération 2021-M06-11-DELIB-01 ayant approuvé la modification de zonage d'assainissement (ZA) de la commune et préparée par le Bureau d'Etudes SECUNDO et demandé l'ouverture d'une enquête publique pour faire collecter les remarques éventuelles des habitants concernés par un commissaire enquêteur à faire nommer par le Président du Tribunal Administratif de Dijon qui devait statuer sur les remarques éventuelles et prononcer un avis consultatif sur la modification de ZA présentée.

Il rappelle aussi que par arrêté municipal 2021-M10-27, il a procédé à l'ouverture de ladite enquête publique qui s'est tenue entre Lundi 15 Novembre 2021 et le Jeudi 16 Décembre 2021 et qu'elle a été supervisée par Monsieur René PICCINI, Commissaire Enquêteur, nommé pour ce faire par décision numéro E2100085/21 en date du 11 Octobre 2021 et dont la Commune a été notifiée le Mardi 12 Octobre 2021 par courriel dématérialisé.

Avant le début de l'enquête publique, le Maire a transmis en date du 28 Octobre 2021 de manière dématérialisée à Monsieur PICCINI

- La délibération 2021-M06-11-DELIB-01 d'approbation du ZA
- La notice d'explication du ZA rédigé par le BE SECUNDO et la carte de ZA nouvellement dressée et portée à enquête publique
- La décision de nomination du Commissaire Enquêteur par le Tribunal Administratif de Dijon
- L'Arrêté d'ouverture d'Enquête Publique
- L'avis d'enquête Publique placardé en divers endroits de la Commune
- Les certificats de parution Presse de l'avis d'Enquête Publique
- L'adresse courriel créé pour la durée de l'enquête publique.

au terme de l'enquête publique Monsieur René PICCINI a transmis à la Commune:

- Procès-Verbal de synthèse préalable en date du 20 Décembre 2021
- Rapport d'enquête publique de 8 pages en date du 30 Décembre 2021
- Rapport de conclusion et d'avis motivé de 4 pages en date du 30 Décembre 2021

Après discussion puis réception du Procès-Verbal du 20/12/2021, le Maire avait transmis une réponse formalisée à Monsieur René PICCINI en date du 23 Décembre 2021 avant que ledit Commissaire Enquêteur ne rédige et transmette à la Commune le rapport d'enquête final et da conclusion et son avis motivé en date du 30 Décembre 2021.

Le Maire fait lecture débattue et commentée aux membres du Conseil Municipal, les divers éléments échangés avec Monsieur le Commissaire Enquêteur.

Le conseil municipal de LUGNY-LES-CHAROLLES, après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité des présents,

- PREND NOTE de l'avis DEFAVORABLE du Commissaire Enquêteur sur le projet de modification de Zonage d'Assainissement préparé en 2021 par le Bureau d'Etudes SECUNDO.
- ACCEPTE les arguments produits lors du débat du CM et DECIDE la suspension du Projet en l'état.
- DEMANDE au Maire de communiquer le résultat de l'enquête publique à l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne ainsi qu'aux services environnement et Assainissement de la Direction Technique Préfectorale.
- DEMANDE au Maire de notifier au Conseil Départemental de Saône-et-Loire la suspension de l'opération de construction d'une nouvelle station et du remplacement du réseau existant présenté à l'appel à projet 2021
- DEMANDE en conséquence au Maire de notifier au CD71 par Certificat administratif motivé, l'abandon en l'Etat du projet et du recours à la subvention notifié par lui en date du 08 Mars 2021 pour un montant de 93 000 € (dont aucune avance n'avait à ce jour été versée).
- DEMANDE au Maire et à la Commission Communale Compétente « URSULA » (Urbanisme et Assainissement Collectif) de se réunir pour réfléchir et préparer éventuellement un projet alternatif compatible avec le budget de la Commune.

Pour Extrait Conforme



*Patrick Bouillon*